Le fait nouveau

Arrestation du soldat Grabit

Mais le fait nouveau se produit ; il se produisit même plus vite qu'on ne le supposait.

A la suite de la perquisition faite au domicile de Mme Gouin, le Parquet, qui en a été informé, a fait rechercher Grabit, qui, dès lors, était considéré comme disparu, afin de le mettre à l'abri de toute pression.

Dans la matinée de hier, M. Albanel, juge d'instruction, a fait venir, à huit heures du matin, M. Lagrand, sous-chef de la Sûreté, et lui donna mandat d'aller perquisitionner le plus vite possible au domicile de M. Gouin, avec perquisition de la Sûreté.

Les hommes de M. Lagrand se rendirent en effet chez son père, rue de la Convention, à Paris.

Il était 10 heures quand ils arrivèrent.

Au domicile de M. Graby, le sous-chef de la Sûreté a saisi l'uniforme, le linge et la couverture de poche du permissionnaire. Après quoi celui-ci a été conduit devant M. Albanel, qui lui a fait subir un interrogatoire.

Après avoir fouillé des cabinets, il est passé dans un des bureaux de la Sûreté, où on lui a servi un déjeuner.

D'autre part, M. Pellat, commissaire à la Sûreté générale, était parti dans la nuit pour Melun afin de perquisitionner dans le propriétaire d'un camarade de Graby, nommé Michel, qui habite Melun.

La dénonciation

Voici comment l'attitude du Parquet a été utilisée sur le soldat Graby.

La nuit dernière, à minuit, M. Bénard Gouin n'est présenté au Parquet pour examiner deux lettres qu'il venait de recevoir, et dans lesquelles on lui donnait des renseignements très précis sur des personnes qui se seraient trouvées dans le wagon-restaurant, le jour du moment où Mme Gouin fut assassinée.

M. de Casabianca, substitut, fit aussitôt prévenir M. Albanel, juge d'instruction, et l'en fit rechercher la signature de ces lettres.

Celui-ci, ancien soldat du régiment de Grabit, déclara l'avoir vu le 15 décembre, jour du crime, monter, en compagnie d'un autre militaire, dans un wagon de première classe du train où se trouvait Mme Gouin.

Graby demeurait à Melun, et M. Albanel a pu lui contier cette déclaration.

A deux heures, M. Gaudel, juge d'instruction à Corbeil, est arrivé au Palais pour interroger hâtivement le soldat Grabit.

Confrontation mouvementée de Graby et de Michel

Le soldat Graby, amené à 4 heures par des inspecteurs de la Sûreté dans le Cabinet de M. Albanel, juge d'instruction, a été confronté avec son camarade, nommé Michel, droit-ou, soldat comme lui au 31e d'infanterie à Melun. M. Pellat était allé chercher ce dernier en sur lieu de garnison.

La confrontation, très mouvementée, a abouti à un coup de théâtre : les deux militaires ont avoué avoir commis, de complicité, Mme Gouin dans le train qui les ramenait de Fontainebleau à Paris.

Comment le pistolet fut repris et comment les assassins furent amenés à avouer...

C'est à M. Heurteux, cuisinier au Cercle du 1er Epoque, qu'on doit la découverte des deux coupables.

Heurteux avait fait son service militaire au 31e d'infanterie à Melun. Il avait conservé un très mauvais souvenir des deux soldats Michel et Graby qu'il avait aperçus le jour du crime sur le quai de la gare.

Il fit part à ses camarades des soupçons qu'il avait et on le poussa à dénoncer à M. Gouin.

Il adressa deux lettres, l'une à son domicile, avenue Velasquez, et l'autre, au Cercle du 1er Epoque.

M. Gouin communiqua ces deux lettres au non-général instructeur qui ordonna des perquisitions au domicile des parents de Graby.

M. Heurteux assistait hier après-midi, dans le Cabinet de M. Albanel, à la confrontation qui eut lieu entre les deux complices. Il parut très surpris lorsque des questions très précises qui eut fait perdre aux assassins l'assurance qu'ils avaient conservée jusqu'alors et qui les fit entrer dans la voie des aveux.

Les soldats Graby et Michel, qui avaient décidé d'aller passer la soirée à Paris bien qu'aucune permission ne leur eut été accordée, montèrent dans un compartement de deux classes, le train qu'ils prenaient n'étant pas pourvu de 3e classe. Une fois installés, ils remarquèrent la présence de Mme Gouin installée dans un compartement voisin ouvert sur le couloir. Les bijoux dont la malheureuse femme était parée excitèrent leur convoitise et ils en concertèrent pour commettre un crime qui ne demandait, selon eux, aucun risque sérieux. Les deux soldats se jetèrent dans sur Mme Gouin, l'abattirent sur la table et la frappèrent violemment à coups de tubes. Quand leur victime fut achevée, ils la dépouillèrent de ses joyaux et fouillèrent dans le sac de la voyageuse qui ne contenait qu'une somme de 5 francs qu'ils détournèrent. Après quoi, ils précipitèrent le cadavre sur la voie. La portière en se refermant heurta un obstacle. Ce qui explique qu'on la retrouva fausse.

Au moment de son arrestation, Graby portait épinglé à l'intérieur de ses chemises un bijou volé à Mme Gouin. Quant aux armes, il a avoué les avoir cachée en dessous de son pantalon, dans le compartiment du Bol, inspecteur principal, accompagné de plusieurs agents, s'est rendu aussitôt à cette adresse pour opérer une perquisition.

Le soldat Michel, qui avait encore sur du-vêtements portant des traces de sang, était resté à Melun lundi seulement à la suite d'une permission qu'il avait passée à Paris. Les confrontations terminées, les deux accusés ont été écroués au Dépôt.

De quelle façon furent précisées les accusations et comment Michel mangea le morceau

Dans un premier interrogatoire qu'il est à noter, Graby affirmait n'avoir pas quitté Melun et donna un alibi précis qui trompa le juge d'instruction, justement par sa trop grande précision.

Graby affirmait s'être trouvé à l'heure du crime à « Cadenet Bleu », à 11 heures du soir. Il est exact qu'il y est rentré, mais il a pu aussi rentrer après le coup. Il a décrit avoir demandé une perfusion de vingt-quatre heures pour aller voir sa maîtresse, 33, rue Fontaine, à Paris, et il déclara qu'au dernier moment, il avait changé d'avis. Or, il paraît avéré qu'il s'est rendu chez sa maîtresse.

Une perquisition faite au domicile de cette dernière a amené la découverte sur le tuyau de l'immeuble, de deux bagues dont l'une en diamant paraît avoir une valeur de six mille francs.

Au cours de la confrontation, Michel a déclaré qu'il était sorti avec Graby. Ce dernier niait lorsque tout à coup Michel se décida à entrer dans la voie des aveux.

— Oui, déclare-t-il, nous avons fait le coup. Graby m'a « harbalt » depuis longtemps avec cette histoire-là.

Les deux assassins occupaient un compartiment de deuxième classe. Depuis longtemps ils avaient médité un mauvais coup. Ils avaient pu passer de leur compartiment dans celui de première classe. En apercevant Mme Gouin, Graby déclara : « Tiens, voilà le coup que nous cherchions ! »

Il ouvrit sa cheminette et montra une gourmette qui se trouvait accrochée à l'intérieur. La gourmette fut reconnue par le docteur Cot comme ayant appartenu à la victime.

Quel tribunal les jugera ?

La question se pose de savoir si l'instruction sera confiée aux autorités militaires ou civiles.

Mais on fait observer qu'un arrêt rendu le 23 juillet 1908 par la chambre criminelle de la Cour de cassation déclare que c'est l'autorité civile qui doit être chargée de l'instruction lorsque les militaires se trouvent en permission de vingt-quatre heures.

Graby est âgé de 20 ans et Michel de 22.

C'est Michel qui jeta Mme Gouin par la portière et qui, en refermant cette portière, se pinça le doigt et saigna. C'est ce qui explique les traces de la tache de sang qui se trouve sur son billet.

Une enquête à Melun

Le correspondant de l'agence Fournier a fait hier une enquête à la caserne du 31e d'infanterie à Melun. L'impression causée par les aveux des deux coupables a été extrêmement vive. Ce fut même une véritable surprise, tellement la nouvelle des aveux était inattendue.

Heurteux avait fait son service militaire au 31e d'infanterie à Melun. Il avait conservé un très mauvais souvenir des deux soldats Michel et Graby qu'il avait aperçus le jour du crime sur le quai de la gare.

Il fit part à ses camarades des soupçons qu'il avait et on le poussa à dénoncer à M. Gouin.

Il adressa deux lettres, l'une à son domicile, avenue Velasquez, et l'autre, au Cercle du 1er Epoque.

M. Gouin communiqua ces deux lettres au non-général instructeur qui ordonna des perquisitions au domicile des parents de Graby.

M. Heurteux assistait hier après-midi, dans le Cabinet de M. Albanel, à la confrontation qui eut lieu entre les deux complices. Il parut très surpris lorsque des questions très précises qui eut fait perdre aux assassins l'assurance qu'ils avaient conservée jusqu'alors et qui les fit entrer dans la voie des aveux.

Les soldats Graby et Michel, qui avaient décidé d'aller passer la soirée à Paris bien qu'aucune permission ne leur eut été accordée, montèrent dans un compartiment de deux classes, le train qu'ils prenaient n'étant pas pourvu de 3e classe. Une fois installés, ils remarquèrent la présence de Mme Gouin installée dans un compartiment voisin ouvert sur le couloir. Les bijoux dont la malheureuse femme était parée excitèrent leur convoitise et ils en concertèrent pour commettre un crime qui ne demandait, selon eux, aucun risque sérieux. Les deux soldats se jetèrent dans sur Mme Gouin, l'abattirent sur la table et la frappèrent violemment à coups de tubes. Quand leur victime fut achevée, ils la dépouillèrent de ses joyaux et fouillèrent dans le sac de la voyageuse qui ne contenait qu'une somme de 5 francs qu'ils détournèrent. Après quoi, ils précipitèrent le cadavre dans la voie.

Au moment de son arrestation, Graby portait épinglé à l'intérieur de ses chemises un bijou volé à Mme Gouin. Quant aux armes, il a avoué les avoir cachée en dessous de son pantalon, dans le compartiment du Bol, inspecteur principal, accompagné de plusieurs agents, s'est rendu aussitôt à cette adresse pour opérer une perquisition.

Le soldat Michel, qui avait encore sur du-vêtements portant des traces de sang, était resté à Melun lundi seulement à la suite d'une permission qu'il avait passée à Paris. La confrontation terminée, les deux accusés ont été écroués au Dépôt.

De quelle façon furent précisées les accusations et comment Michel mangea le morceau

Dans un premier interrogatoire qu'il est à noter, Graby affirmait n'avoir pas quitté Melun et donna un alibi précis qui trompa le juge d'instruction, justement par sa trop grande précision.

Graby affirmait s'être trouvé à l'heure du crime à « Cadenet Bleu », à 11 heures du soir. Il est exact qu'il y est rentré, mais il a pu aussi rentrer après le coup. Il a déclaré avoir demandé une perfusion de vingt-quatre heures pour aller voir sa maîtresse, 33, rue Fontaine, à Paris, et il déclara qu'au dernier moment, il avait changé d'avis. Or, il paraît avéré qu'il s'est rendu chez sa maîtresse.

Une perquisition faite au domicile de cette dernière a amené la découverte sur le tuyau de l'immeuble, de deux bagues dont l'une en diamant paraît avoir une valeur de six mille francs.

Au cours de la confrontation, Michel a déclaré qu'il était sorti avec Graby. Ce dernier niait lorsque tout à coup Michel se décida à entrer dans la voie des aveux.

— Oui, déclare-t-il, nous avons fait le coup. Graby m'a « harbalt » depuis longtemps avec cette histoire-là.

Les deux assassins occupaient un compartiment de deuxième classe. Depuis longtemps ils avaient médité un mauvais coup. Ils avaient pu passer de leur compartiment dans celui de première classe. En apercevant Mme Gouin, Graby déclara : « Tiens, voilà le coup que nous cherchions ! »

Il ouvrit sa cheminette et montra une gourmette qui se trouvait accrochée à l'intérieur. La gourmette fut reconnue par le docteur Cot comme ayant appartenu à la victime.

Quel tribunal les jugera ?

La question se pose de savoir si l'instruction sera confiée aux autorités militaires ou civiles.

Mais on fait observer qu'un arrêt rendu le 23 juillet 1908 par la chambre criminelle de la Cour de cassation déclare que c'est l'autorité civile qui doit être chargée de l'instruction lorsque les militaires se trouvent en permission de vingt-quatre heures.

Graby est âgé de 20 ans et Michel de 22.

C'est Michel qui jeta Mme Gouin par la portière et qui, en refermant cette portière, se pinça le doigt et saigna. C'est ce qui explique les traces de la tache de sang qui se trouve sur son billet.

Une enquête à Melun

Le correspondant de l'agence Fournier a fait hier une enquête à la caserne du 31e d'infanterie à Melun. L'impression causée par les aveux des deux coupables a été extrêmement vive. Ce fut même une véritable surprise, tellement la nouvelle des aveux était inattendue.

Au 31e, la conduite des deux coupables, Graby et Michel, n'avait donné lieu à aucun reproche, tout au moins en ce qui concerne Michel. Graby était bien noté. Toutefois des agissements l'avaient fait soupçonner à diverses reprises d'être l'auteur de plusieurs petits vols dans les chambrées.

C'est ainsi qu'il fut dernièrement accusé d'avoir dérobé un rasoir à un de ses camarades.

L'enquête ne put relever à sa charge que des présomptions.

D'autres disparitions d'objets restèrent telles, mais les présomptions, et toujours Graby fut accusé d'en être l'auteur.

Le correspondant de l'agence Fournier a pu interroger le capitaine de la compagnie dans laquelle servaient Graby et Michel. Cet officier confirma en ce qui concerne Graby, la mauvaise impression produite. Il avait que Graby aimait à s'amuser et que parfois il dépassait les bornes permises, mais il ne pouvait supposer un acte instant qu'il avait sous ses ordres les assassins de Mme Gouin.

Les bijoux fascinateurs

Dans son récit, après l'assassinat, le soldat Graby avait déclaré à M. Albanel, que les bijoux volés à Mme Gouin avaient été cachés chez son père, dans une boîte d'allumettes, sous une tuile de la maison.

Les inspecteurs de la sûreté, qui s'étaient rendus chez M. Graby, père, pour chercher des pièces à conviction, n'ont pas pu les retrouver, en raison de la nuit. Demain matin ils recommenceront les opérations de recherches.

Les deux assassins, détournant du juge d'instruction que les bijoux de Mme Gouin les avaient fascinés, les pénétrèrent dans son compartiment, la renversèrent, l'écrasèrent à coups de talons, et lorsqu'elle fut morte, la jetèrent sur la voie après l'avoir dépouillée. Ils ont indiqué où les bijoux se trouvaient cachés à Paris.

Le curé du «Bistro»

Il est dans les Espagnes

On savait des nouvelles de l'abbé Villiers, curé d'Ancy, et fondateur du *Bistro*, dont nous montrions hier les aventures et les mésaventures.

Un journal parisien du matin publie une lettre de l'abbé, datée de Saint-Sébastien, 10 décembre et adressée à une de ses lectrices.

L'abbé y déclare que s'il a passé les Pyrénées, c'est pour y traiter « soudainement et secrètement deux affaires importantes pour sauver la situation du *Bistro* ».

Il n'y paraît un peu de tout le monde surtout de la confiante Mlle Tournelle qui mit à sa disposition ses économies, mais il se plaint aussi de la malice et de « l'injuste haine des hommes. Il ajoute que plusieurs maladies viennent coup sur coup de s'abattre sur lui.

Enfin, il termine en affirmant que « tout s'arrangera ». Il demande seulement à ses correspondants de prendre « un peu de patience » et pour le reste, assure qu'il rentrera en France... le semaine prochaine.

Nous verrons bien !

Mésaventures auclaines

Durant ce temps à Ancy dans toute la région et aussi à Paris, les langues en dessent et en disent des aventures dont l'abbé Villiers est le héros. On a su qu'il avait fait de nombreuses dettes dans les milieux qu'il fréquentait tels. Un beau jour il fila, en aimable compagnie, et avec 10.000 francs qu'on lui avait confiés, vers New-York.

En Amérique, il gagna sa vie comme il put en organisant des conférences. Après deux ans de voyages, il revint en France et revint dans l'Yonne. Le bruit de sa fugue était apaisé et l'archevêque de Sens lui pardonna. Il l'envoya catéchiser à Ancy. On sait ce qu'il y fit.

On a voulu noyer l'asseoiré du curé

L'histoire se corse ! Voici qu'on aurait tenté de noyer M. Uriel Rey, co-directeur du *Bistro*.

Des agents de service au pont National, entendaient, hier soir vers 11 heures, monter de la Seine, des cris d'appel. Ils parvinrent à sauver un homme qui allait se noyer. Celui-ci déclara se nommer Uriel Rey, directeur du *Bistro*.

— J'étais allé, ajoute-t-il, faire des courses dans le treizième arrondissement, lorsque je fus abordé par deux hommes qui, sous prétexte de me demander des renseignements, me conduisirent au bord de l'eau et me poussèrent dans le fleuve.

J'ignore complètement l'intérêt que pouvaient avoir ces hommes à se débarrasser de moi, car je ne suis nullement inconnu.

Après avoir recueilli cette extraordinaire agression, le prétendu directeur de *L'Bistro*, a supplié les gardiens de ne pas ébruiter cette histoire.

Un curé refuse d'inhumer le locataire d'un champ

ayant appartenu à un presbytère

Il y a quelques jours mourait à Palmpol, un honorable capitaine en long-courre en retraite. Le curé fut prévenu par la famille, mais il se refuse à faire procéder aux funérailles « le défunt étant excommunié jusqu'à la septième génération, pour avoir pris en location un champ qui, précédemment, faisait partie du presbytère. Le curé ajoute qu'il y avait même tien de prévenir la veuve que son petit garçon, en tant que fils d'excommunié, ne serait pas admis à faire sa première communion.

Lorsque ces faits furent connus, les populations de Palmpol et des communes des environs se révoltèrent devant cette intransigeance du clergé et décidèrent de faire à l'honorable défunt de grandioses funérailles en se passant du curé.

Elles eurent lieu en effet au milieu d'une affluence considérable. On reconnaissait dans l'assistance nombre de pratiquants, qui n'avaient trouvé rien de mieux pour prouver à la famille du défunt l'estime dont il était entouré et en même temps de donner une leçon de savoir-vivre au clergé local.

La révolte militaire à Athènes

Le roi démissionnera-t-il ?

Athènes, 3 janvier.

La situation à Athènes redevient inquiétante. On n'a évité une crise ministérielle, qui serait devenue rapidement une crise constitutionnelle, qu'en cédant de nouveau aux injonctions de la Ligue Militaire. Elle exigeait le départ du ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Intérieur a donné sa démission.

Encore une fois la Ligue triompha sur toute la ligne et personne ne se fait d'illusion sur la gravité de la situation.

Dans les circonstances actuelles, les milieux ne sont que des simples pantins dans les mains de la Ligue. On peut dire la même chose du Parlement.

C'est l'anarchie complète et de plus en plus on croit à l'abdication prochaine du roi George.

Un journal assure néanmoins que le roi George a déclaré ces jours derniers à un diplomate étranger : « Je ne m'en irai que si j'ai la conviction que mon peuple désire mon départ ; jusqu'ici, rien ne m'indique à penser que tel soit son sentiment. »

Nouvelles de Partout

FRANCE

MONTPELLIER. — Deux soldats colonieux et un civil ont attaqué, la nuit, dans Montpellier, un de ceux-ci fut blessé d'un coup de couteau. Les coloniaux ont été arrêtés.

ÉTRANGER

MONTREAL. — Il y a actuellement 3.000 typhoïdes malades dans les hôpitaux de Montréal. Il a fallu ouvrir un hôpital de fortune.

NEW-YORK. — Le bruit a couru d'une épidémie de la fièvre jaune dans la Jamaïque. Il n'y a en que deux légères atteintes de troublement de tête, sans gravité.

— On vient de conduire en prison, pour y purger une peine de 15 mois de prison, l'ex « roi de la bière », M. Morez, un multimillionnaire qui commit des détournements.

BOMBAY. — A la suite de l'amoncelant d'un fonctionnaire, une tranchée de Brahmines ont été arrêtés.

BELFAST. — A Carrigallen (Irlande), la foule a protesté contre l'expulsion d'un malheureux locataire et celle-ci a tenté la police.

QUESTIONS ECONOMIQUES

La crise viticole

La décadence du vignoble Lorrain — Le vignoble Champenois et la fraudation — Les vins de Bourgogne et la concurrence Méridionale — Les vins du Centre — Les vins de Bordeaux et leurs revendications.

(III)

Nous avons vu en nos deux premiers articles que nos départements viticulteurs du Midi étaient en proie à une fraude des plus intenses, nous avons ajouté qu'il ne tenait qu'à eux de se débarrasser du ver rongeur qui les tenaille au lieu de demander continuellement aux pouvoirs publics des interventions dont ils reconnaissent successivement l'insuffisance.

Nous voulons aujourd'hui jeter un rapide coup d'œil sur nos autres vignobles nationaux ; du vignoble lorrain nous nous contenterons de dire qu'il se remet très difficilement des pertes que lui ont infligées le phylloxéra, qu'il n'a pas cherché en général à reconstituer ses plants détruits et que le vœu le plus net qu'il émet est de ne pas se voir concurrencer par l'arrivée de vendanges fraîches qui, venant du Midi, font une guerre terrible à la production locale.

Les producteurs de Champagne de leur côté se sont contentés en général de réclamer une limitation de la Champagne viticole et comme conséquence la circulation des vins de Champagne avec des acquits de cautionnement, le département de la Marne produisant plus que pour les besoins du grand et du petit commerce. Les grands crus comprennent une trentaine de communes produisant entre elles, au moyen de 5000 hectares cultivés, 15 à 17 millions de bouteilles de Champagne qui suffisent largement à approvisionner les sept ou huit maisons de premier ordre qui devraient s'en tenir seulement à l'achat de ces vins, étant donnée leur renommée et leur prix de vente.

Il resterait alors pour le commerce de second ordre les vins provenant de 7000 hectares produisant 30 à 35 millions de bouteilles ; la production totale demeurerait ainsi notablement supérieure à la demande, sans prendre un caractère qui, actuellement est, pour-il de nature à menacer l'existence même du vignoble.

La commission n'ayant pas visité les producteurs du Jura, nous ne pouvons rapporter leurs doléances. En Bourgogne, il n'y a pas de crise en ce qui concerne les vins, mais pour les vins ordinaires, il y a, d'après M. Pérot, président du syndicat viticole de la côte dijonnaise, une crise intense. Ces derniers, selon lui, étaient consommés sur place, puis on devait en disparaître par une clientèle aisée qui connaissait la qualité du produit et ne marchandait pas. Alors sont survenus les vins du Midi à prix réduits qui leur ont fait une concurrence désastreuse ; le goût s'est obtiété et peu à peu on en est arrivé aux vins artificiels pour lesquels les vins du Midi sont plus avantageux, car plus riches en alcool ils favorisent le mouillage d'après le syndicat du commerce *en gros de vins et spiritueux de la Côte-d'Or*, « le propriétaire du Midi fait des affaires à grand renfort d'annonces dans les journaux quotidiens, offrant des prix auxquels il est absolument impossible de livrer une boisson convenable. Ces prix ne restent dans l'esprit du consommateur et avilissent les crus. Le propriétaire vend ses vins avec leurs défauts, le consommateur les trouve imparfaits et abandonne la vin pour se reporter sur d'autres boissons, en particulier sur l'eau minérale ».

Les producteurs des vignobles du Rhône attribuent également la crise à la fraude, la production naturelle demeurant notablement inférieure à la consommation. Quant aux viticulteurs du Centre, ceux de l'Anjou font valoir que, grâce au zèle de leur production, à l'excellence de leur vin blanc, il ne saurait y avoir de mévente sur cette variété, ceux de la Touraine, du Berry, du Poitou, spécialement ceux de l'accord aux vins du Midi de la faveur qui permettent à ces derniers, malgré la distance beaucoup plus grande où ils se trouvent de Paris, de les concurrencer victorieusement sur cette place.

Restent les vins de Gironde ; les encore les indications sont des plus nettes ; d'après M. Gueallière, professeur départemental, la crise est certainement due pour le plus grand partie à la fraude. « Les chiffres sont probants, nous produisons dans la Gironde 3.490.000 hectolitres de vin et nous en exportons 7 millions. D'où vient la différence ? il n'agit ici « non du mouillage ou du vinage, mais du tartrol de la trempage ou le masque. On vend des vins sous le nom de Bordeaux qui ne sont que des vins de compagne ». Même déclaration du Comice agricole de Médoc qui indique « que la principale cause du trouble et la seule cause de la mévente de nos produits réside dans la substitution de nos vins de vins de qualités inférieures, le plus souvent exotiques, en tout au moins de leur adultération par des mêmes vins ». Avec M. Pérot de la Bourgogne, déjà, nous voyons la mévente attribuée « à ce qu'on fait venir des vins étrangers au département que l'on hapline du nom de nos vins ». Enfin, M. Delaunay, vice-président de la Société d'Agriculture de la Gironde, n'hésite pas à attribuer la crise « à ce que les vins étrangers au département sont réexpédiés de la Gironde sous le nom de Bordeaux. Le commerce local profite largement des mauvaises faits dans le Midi et la France, prévenant de cette région des quantités considérables de vins, d'un titre alcoolique de 6 à 8 degrés comme peuvent en témoigner les statistiques officielles qui enregistrent les arrivages de tous ces vins en Gironde ». Les vins légers, qui constituent une surproduction artificielle, sont, d'après le syndicat coopératif des propriétaires girondins, le plus souvent remontés par des vins d'Algérie. C'est cette fraude à elle continue, s'exerçant sur une large échelle, qui a amené l'arrêtagport des vins girondins dont souffre tant la propriété ».

La diversité des doléances que nous venons d'exposer montre que les intérêts des divers vignobles français ne sont pas les mêmes et que les villicultures des différents pays ne rient mauvaise grâce de vouloir se poser en avocats uniques de la corporation. Dans un prochain article, nous examinerons les conclusions mêmes de la commission d'enquête.

BERTAL.

CHRONIQUE AGRICOLE

État des blés en terre

DE LA LEVÉE

Voici la saison durant laquelle le cultivateur a l'avantage de pouvoir se permettre de temps à autre quelques journées de relâche ; en effet, quoique le travail en plaine ne laisse jamais défaut, les intempéries obligent parfois d'interrompre le besogne manuelle, mais si les membres reposent, l'imagination reste en éveil, car des préoccupations multiples ne cesseront d'assiéger l'agriculteur, pendant toute la mauvaise saison, et, pour mieux spécifier, depuis l'époque de la disparition de la végétale jusqu'au réveil printanier ; ces soucis ont pour objet les cultures, qui sont exposées aux hasards saisonniers. Les pluies, notamment, causent maintes fois de l'inquiétude ; des que les circonstances climatériques deviennent défavorables, les appréhensions prennent naissance et se forment à l'unisson, espérons que durant l'hiver qui nous guette, ces inévitables alarmes seront vaines et sans suites d'effets.

Pour la campagne en cours, notre principale céréale a déjà donné lieu à critique et ce, à une époque où ordinairement tout est pour le mieux, il s'agissait de la levée qui ne s'effectuait pas aussi rapidement qu'on l'eut désiré, et passa que l'on n'apercevait pas les tiges agitées par le vent à la date normale, l'on craignait un mauvais départ.

En réalité, l'apparition de la plante de froment a subi un retard important, mais la cause est bien connue, il suffit d'un peu de réflexion pour le découvrir ; dans la pratique agricole, la moisson est une époque marquante qui sert de point repère dans l'organisation des travaux, terminaison est le point de départ des grands travaux d'automne, qui se suivent nécessairement, en adoptant un ordre méthodique bien net ; il semble de cette manière traditionnelle, que si la récolte des céréales est faite tardivement, les besognes ultérieures s'en ressentent et cette perturbation des travaux a sa répercussion jusqu'aux dernières semailles.

C'est précisément ce qui s'est produit à la moisson en campagne, en septembre, la plaine était encore garnie de dizeaux, soit un retard de 20 à 25 jours, ajoutons que cette situation accidentelle s'est encore aggravée par les intempéries, qui ont fait perdre un temps précieux. Ces causes accumulées ont fait retarder sensiblement l'époque des ensils, mais il est une chose qui ne saurait jamais, c'est la mauvaise volonté du paysan fécondant, quoi qu'il arrive il sait invariablement l'itinéraire que lui est imposé et à mesure qu'il dépouille de ses soucis, le niveau du mercure est abaissé dans des proportions équivalentes.

Personne n'ignore qu'un grain apte à germer donne naissance à une ou plusieurs tiges ; il est utile dans un milieu normal, de 100 à 120 pieds par ter des trois éléments indispensables à son décision, air, chaleur, humidité, mais ce qui a été dit précédemment, c'est la présence de ces éléments naturels, pour ce qui nous occupe, nous avons simplement à envisager le conditionnement total du grain qui est subordonné à la température.

Nous essais particuliers ont démontré qu'un grain de blé émet une tige quand il a profité de 100 degrés de chaleur, cette observation pratique permet une place dans la cadre agricole et constitue un fait dont le rappel évitera, le cas échéant, des ennuis et des retours inquiétudes.

En se basant sur ce principe, il est possible de déterminer le date que l'on peut, non pas aller voir si le blé se lève pelen l'apparition usuelle, mais se rendre compte du champ de fertilité de de le voir levé, si le grain a été semé en soit dans des conditions normales. Il suffit pour cela de consulter journalier du thermomètre en tenant compte que la chaleur initiale d'activité s'établit à 4 degrés, par conséquent les journées du tableau, la progression ininterrompue en ce chiffre, le progrès intégral est net.

Si l'on [illegible] de la fertilité, on sera en mesure l'application de la moisson.

Durant le [illegible] pluie, fournissant un total de 120 millimètres d'eau et le travail général des travaux, très peu de blé est été semé, la plupart des semis ont été faits en novembre, et malgré la date [illegible] tardive, mais le température est restée à un niveau qui faisait présager un hiver peu rigoureux ; du 1er au 10, la moyenne ? n'est pas dépassée ; du 10 au 20, elle est toujours sensiblement inférieure de même 20, elle est toujours sensiblement inférieure de même 3. C'est alors que les craintes au sujet de la levée des blés en sont propagées dans la campagne.

Par une heureuse exception, la température particulièrement douce de décembre devait dissiper toute appréhension. Les blés levés aussi bien que les blés semés maintenant sont levés.

De ce qui précède, il est permis de conclure que pour ce qui concerne la Thérèse de la vie des plantes, il faut avant d'émettre une opinion, se rappeler que l'activité végétale est toujours en première lieu subordonnée à l'influence climatérique, et qu'avant de trancher une question qui s'y rapporte, il est bon de faire une étude attentive des effets produits par ces facteurs naturels.

Pour terminer, ajoutons que les blés se présentent actuellement sous un aspect satisfaisant, toutefois il y a lieu d'observer qu'à suite de la levée tardive, il en est quelques-uns des tiges jeunes et par suite encore peu développées, paraît pas assez vigoureuses pour résister aux attaques hivernales, et elles se [illegible] contre avec rigueur. Ce ne sont là, heureusement, que des craintes en perspective, que les apparences ne sont pas encore.

LAURENT ET MARTIN.

Le cas du soldat des Rotours

Monsieur Delaume, député de la 1re circonscription, nous adresse la lettre suivante :

Secrix, le 3 janvier 1910.

Monsieur le rédacteur du chef du « Progrès du Nord » ,

Ce matin me tombe sous les yeux votre article d'hier au bas duquel un de vos correspondants anonymes affirme que le jeune soldat des Rotours a été incorporé en 1er sur mon intervention.

Cette affirmation est fausse.

M. des Rotours ne m'a demandé de faire aucune démarche à ce sujet et j'ai fait « aucune » démarche pour M. des Rotours.

S'il ne s'agissait que de moi qui suis habitué à la partialité de votre journal, je vous dispenserais volontiers de votre rectification. Mais votre correspondant abuse de l'anonymat pour mettre hors de cause d'une façon insolite et malveillante.

Vous voudrez donc bien publier cette rectification à la place où vous avez inséré la lettre anonyme.

Agréez, etc...

M. DELAUME.

Ainsi, ce n'est pas M. Delaume qui est intervenu en faveur du soldat des Rotours. Mais qui donc a aidé la jeune baron millionnaire à prendre un régiment de la place qui prévoyait à un scution de famille ? Car enfin il a fallut une intervention, une démarche pour faire incorporer spécialement au 43e le jeune soldat primitivement affecté à Landrecies. Quelle personnalité influente a accomplie ce mystérieuse démarche, s'est revêtue d'opinion d'une illégalité et d'une injustice ? Telle est la question que la lettre de M. Delaume pose à nouveau devant l'opinion.

Les Palmes Académiques

Quelques notes encore sur les conférences nouvellement promus ou décorés :

M. le docteur Albert Vermorel vient d'être promu officier de l'instruction publique. Nos félicitations au distingué président des « Rosati de Flandre », et à cette Société et estimée à Lille et dans notre région.

— M. Maurice Rogerol, nommé officier d'Académie, est sculpteur et professeur à Douai ; il a exposé dans cette ville que des amis ; c'est un sculpteur distingué dont la modestie égale le talent.

— M. Henry Cahy-Ruchon, officier d'Académie, est, depuis vingt-cinq ans, président de la Chambre syndicale des fabricants de chaussures de Lille ; il est membre du Comité fédéral, fondateur de l'Union commerciale de Lille, et expert-vérificateur de l'administration de la guerre.

— M. Edmond Permequin, officier d'Académie, graveur de talent, qui a déjà illustré nombre de publications de luxe et qui est cité à Paris comme un artiste de premier ordre.

300 pages pour 40 centimes, de nombreuses illustrations, des nouvelles, des bonnes mots, et une foule de renseignements précieux, tel est présente l'ALMANACH DU « PROGRÈS DU NORD » pour 1910.

Feuilleton du 5 Janvier 1910 N° 57

L'Homme sans Figure

Par Albert BOISSIÈRE

III

Il cella n'apparaît, toutefois, à me mêler de mon ami, que lorsque j'avais pu le tirer à l'écart la fâcheuse conférence des avoirs du malheureux, qu'il était fort capable d'avoir empoisonné Nelly Burlington... De la présomption vague à la conviction, il n'y avait pas ; je l'avais toutefois de cette fraudeur. J'avais en la conviction intime qu'il ne pouvait pas ne pas être l'auteur de la mort de la jeune fille. Et voilà que la fameux papier détruisait cette conviction précipitée. J'en étais encore du soulagement ! Et c'est ainsi que la mention de William me parut extraordinairement bizarre, et je l'opposais à la mienne. La dénonciation était sûre et...

— Vous avez que Lord Nelly... et Nelly... et Nelly... Mais, mon ami, vous ne pouvez pas ignorer que votre père avait connaissance de ce mariage. Il était bien obligé, maintenant, de reconnaître son erreur ! Vous ne pouvez pas ignorer que votre père avait [illegible] Nelly Burlington était [illegible] ! Et c'est ainsi que votre père, de tout en tout ! [illegible] Burlington que j'étais... Eh bien, [illegible] ! Mais, mon ami,